

- L'exploitant doit conserver tous les documents qui ont servi à produire cette déclaration. Celle-ci doit être complétée à tous les trois mois et reçue à la MRC des Laurentides au plus tard le 15 juillet, le 15 octobre, le 15 janvier et le 15 avril de chaque année. La déclaration doit être accompagnée d'un chèque fait à l'ordre de la MRC, correspondant au montant dû.
- **Toute déclaration non reçue à la MRC des Laurentides dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52.25 \$ si les déclarations sont reçues dans les 15 jours suivant l'échéance et de 104 \$ à partir du 16^e jour suivant l'échéance. Des intérêts s'ajoutent au montant dû, non versé dans les délais prescrits.**
- Les déclarations des quantités concernant ce bail peuvent être vérifiées par la MRC des Laurentides ou le Contrôleur des finances qui, selon la *Loi des commissions d'enquête*, possède le pouvoir de prendre connaissance et d'examiner tous les registres et documents qu'il juge utiles aux fins de la vérification. Dans le cas où le montant des redevances est révisé à la hausse à la suite d'une vérification, des intérêts s'ajouteront au montant à verser, à compter de la date à laquelle la déclaration et les redevances devaient être reçues à la MRC des Laurentides.
- On entend par substance extraite, toute substance déplacée d'un dépôt naturel par une opération physique.

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 REQUÉRANT RESPONSABLE

<input type="checkbox"/> ENTREPRISE	Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant
<input type="checkbox"/> PARTICULIER	Nom	Prénom	N° d'intervenant
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité
Province	Pays	Code postal	

1.2 TITRE MINIER

Type du titre (ex. BNE / BEX/ ASB)	Numéro du titre	Votre référence
------------------------------------	-----------------	-----------------

SECTION 2 LIVRAISON ET CHARGEMENT QUOTIDIENS

2.1 ÉQUIPEMENT UTILISÉ POUR L'EXTRACTION ET LE TRANSPORT

CHARGEUR <input type="checkbox"/>	10 ROUES <input type="checkbox"/>	6 ROUES <input type="checkbox"/>	SEMI-REMORQUE <input type="checkbox"/>	12 ROUES <input type="checkbox"/>
-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	--	-----------------------------------

SECTION 3 SUBSTANCES EXTRAITES

3.1 IDENTIFICATION DES SUBSTANCES EXTRAITES

SABLE <input type="checkbox"/>	GRAVIER <input type="checkbox"/>	MORAINE <input type="checkbox"/>
--------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

Mode de paiement de la redevance : Chèque à l'ordre de la MRC des Laurentides Mandat-poste

Si transmission par télécopieur, les originaux ne doivent pas être transmis par la poste.
Ce mode de transmission n'est autorisé que si le paiement est effectué par carte de crédit ou à partir du solde de compte de l'intervenant.

Cette déclaration est obligatoire quel que soit le scénario de production.

Ce formulaire et votre paiement* doivent être reçus à la MRC au plus tard le 15 janvier à l'adresse suivante :

Adresse de retour : **MRC des Laurentides** Téléphone : (819) 425-5555
1255, chemin des Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 Télécopieur : (819) 688-6590

Assurez-vous de joindre votre paiement avec votre déclaration (selon case C).

Pour effectuer votre paiement :

- chèque ou mandat de poste libellé au nom de la MRC des Laurentides
- virement Interac envoyé par courriel à comptabilite@mrclaurentides.qc.ca (nous transmettre par courriel la réponse à votre question)

3.2 VOLUMÉTRIE

MÈTRE CUBE

TONNE MÉTRIQUE

3.3 EXTRACTION ET LIVRAISON QUOTIDIENNES DE BRUT – PÉRIODE « C »

OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M ³ /T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M ³ /T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M ³ /T
01			01			01		
02			02			02		
03			03			03		
04			04			04		
05			05			05		
06			06			06		
07			07			07		
08			08			08		
09			09			09		
10			10			10		
11			11			11		
12			12			12		
13			13			13		
14			14			14		
15			15			15		
16			16			16		
17			17			17		
18			18			18		
19			19			19		
20			20			20		
21			21			21		
22			22			22		
23			23			23		
24			24			24		
25			25			25		
26			26			26		
27			27			27		
28			28			28		
29			29			29		
30			30			30		
			31					
Quantité totale (octobre) =>			Quantité totale (nov.) =>			Quantité totale (décembre) =>		
Quantité totale (octobre+novembre+décembre) =>			x .85 ¢/m.c. ou .47 ¢/t.m. =			→		A \$

3.4 RÉSERVE, MATÉRIAUX EN RÉSERVE (Dépôts meubles)

1) Quantité stockée en début de période			
2) Quantité extraite pour la préparation de la réserve durant la période (Redevances à payer)	+	x .85 ¢/ mètre cube <input type="checkbox"/> ou x .47 ¢/ tonne métrique <input type="checkbox"/>	B \$
3) Quantité utilisée ou vendue durant la période	-		
4) Quantité en réserve à la fin de la période	=		
Total des redevances à payer (cases A + B + montant supplémentaire s'il y a lieu) = C			→ C \$

SECTION 4 DÉCLARATION

Nom du signataire (en lettres moulées) Prénom du signataire (en lettres moulées) **N° du bail** N° de téléphone Poste

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets.

DATE

X
SIGNATURE